

Image not found or type unknown



REDRESSEMENT SUR IMPOT FRAIS REEL

Par **VENISE**, le **02/09/2009** à **21:54**

Bjr,

je subis actuellement un redressement sur mes frais reels et le nbre de km effectués qui ne correspondent pas au km déclarés (1000km en moins sur 40000km)

l administration me ramene directement au forfait

je souhaiterais que le redressement ne se fasse que sur l'ecart constaté

est ce possible

ds son courrier linspectrice fait mention d'une jurisprudence sans en citer le detail

est ce bien la procedure

merci de votre aide